

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: BLUESIL CATA 83
UFI: QDA0-W0M1-700E-6TCK

N° de produit: PRCO90005351

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées: Catalyseur Agent de réticulation.
Usages déconseillés: Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:

Elkem Siliconi Italia Srl
via Archimede, 602
I-21042 Caronno Pertusella
ITALY

Téléphone: +39 (02) 964 141

Télécopie: +39 (02) 96450209

E-mail: fds.sil@elkem.com

Fournisseur:

Elkem Silicones Germany GmbH
Borsigstraße 1
D-51381 Leverkusen
GERMANY

Téléphone: +49 (0) 2171 913 49-0

Télécopie: +49 (0) 2171 913 49-10

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC Switzerland (24h/24): +41 435082011 / National Poison Centre: 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé:

Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité des Cellules Germinales	Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Organes cibles: Système immunitaire)

Dangers pour l'environnement:

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Contient:

dilaurate de dibutylétain

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence:

Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Informations supplémentaires de l'étiquette:

EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.
Utilisation restreinte aux professionnels.

UFI:

QDA0-W0M1-700E-6TCK

2.3 Autres dangers:

Dangers Physiques:

En présence d'eau ou d'air humide, le produit s'hydrolyse pour former des substances dangereuses.

Dangers pour la Santé:

Inhalation:

Aucun symptôme spécifique constaté.

Contact oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la Peau:

Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Ingestion:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Autres dangers pour la santé:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Dangers pour l'environnement:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit ne remplit pas les critères PBT (Persistant, Bioaccumulable et Toxique) et/ou vPvB (très Persistant et très Bioaccumulable) selon le règlement REACH, Annexe XIII.
Propriétés perturbant le système endocrinien - Santé:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Propriétés perturbant le système endocrinien - Environnement:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres dangers:	Aucune autre information notée.
Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation:	

Désignation chimique	Concentration*	N° CAS	N°CE	Classification
propan-1-ol; n-propanol	<19%	71-23-8	200-746-9	Flam. Liq. 2 H225; Eye Dam. 1 H318; STOT SE 3 H336;

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges:

Informations générales:

Mélange d'additifs.

Composant(s) dangereux:

Désignation chimique	Concentration*	Type	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	Notes
dilaurate de dibutylétain	10 - <20%	Composant	77-58-7	201-039-8	01-2119496068-27-XXXX	#
orthosilicate de tétrapropyle	>=20 - <=50%	Composant	682-01-9	211-659-0	Aucun(e).	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

SVHC: Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

ED: Perturbateur endocrinien

Classification:

Désignation chimique	Classification	Limite de concentration spécifique : / ETA / facteurs M:	Notes
dilaurate de dibutylétain	Muta. 2 H341; Repr. 1B H360FD; STOT RE 1 H372; Eye Irrit. 2 H319; Skin Sens. 1 H317; STOT SE 1 H370; Aquatic Acute 1 H400; Aquatic Chronic 1 H410;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1 Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
orthosilicate de tétrapropyle	Acute Tox. 4 H332;		

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Informations générales:

Se rendre à l'air frais et rester au repos. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.

4.1 Description des mesures de premiers secours:

Inhalation:

Dans les conditions normales d'emploi prévues, cette substance n'est pas présumée présenter de danger par inhalation. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la Peau:

Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin. Ranger les vêtements contaminés dans un récipient fermé jusqu'à l'élimination ou la décontamination. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après 1 à 2 minutes de rinçage et après avis du médecin traitant. Continuez à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. Ouvrez les yeux en grand. Consultez immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Protection individuelle des secouristes:

Les secouristes doivent prendre garde à leur propre protection et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Consulter les sections 5 et 8 pour plus d'informations sur les procédures d'urgence et l'équipement de protection

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les symptômes et effets importants sont décrits dans la rubrique 11 (Informations toxicologiques) de cette FDS. En raison des propriétés irritantes de ce produit, son ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères dans la bouche, l'estomac et le tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. Symptômes/effets les plus importants : gêne respiratoire, brûlures, démangeaisons.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Notes au médecin:

Pas de recommandations spécifiques. Présenter cette Fiche de Données de Sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés:

Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Oxydes d'étain.

5.3 Conseils aux pompiers:

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Retirez les conteneurs non endommagés de la zone d'incendie s'il est possible de le faire en toute sécurité. Évacuer vers un endroit sûr et contacter les services d'urgence. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients.

Collectez séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Le personnel non requis ou non équipé de protection individuelle doit être évacué de la zone. Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Suivez les précautions à prendre pour une manipulation sans danger et les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs, de brouillards ou de poussières. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Alerter le département Hygiène, Sécurité et Environnement de la dispersion.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols. Recueillir le produit répandu. En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement. Prévenir les autorités concernées en cas de rejet de cette matière dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

L'accès à la zone contaminée est limitée uniquement aux personnes autorisées. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination. En cas de déversement important, prévoir une digue ou tout autre moyen de confinement approprié pour empêcher le produit de se répandre. Si le produit endigué peut être pompé, stockez le dans un récipient approprié. Ne jamais remettre le produit déversé dans son contenant d'origine en vue de sa réutilisation. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Pour nettoyer le sol ou les objets, souillés par ce produit, utiliser un solvant approprié (cf. : § 9). Nettoyer la zone à grande eau. Recueillir les déversements et les matériaux contaminés et les éloigner le plus rapidement possible du lieu de travail, afin de les verser dans un récipient approprié et convenablement étiqueté. Éliminer le produit récupéré conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections. En particulier, les informations sur les contrôles d'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent dans les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Précautions:

Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières et le contact oculaire et cutané. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité et veiller à ce que leur emplacement soit clairement indiqué. Limiter les quantités de produits dans les zones de travail à celles qui sont nécessaires pour le travail en cours. Manipuler dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Protéger de toute contamination. Ne pas mélanger avec matières incompatibles. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité". Veillez à prévenir les déversements, les déchets et à minimiser les rejets dans l'environnement. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales. Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Prévoir un sol imperméable. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver au-dessus du point de congélation du produit chimique. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".

Emballages fréquemment utilisés sur nos sites:

Polyéthylène. Fûts en acier avec revêtement en résine époxy.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de recommandations spécifiques. Pour plus d'informations, voir la fiche technique de ce produit.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle:

dilaurate de dibutylétain

Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source	Date	Remarques
TWA	- 0,1 mg/m3	SUVA	08 2023	Fraction inhalable., en Sn
STEL	- 0,2 mg/m3	SUVA	08 2023	Fraction inhalable., en Sn
SKIN_DES	- -	SUVA	08 2023	Peut être absorbé par la peau. Fraction inhalable., en Sn

Valeurs limites d'exposition professionnelle supplémentaires dans les conditions d'utilisation:

propan-1-ol; n-propanol

Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source	Date	Remarques
TWA	200 ppm 500 mg/m3	SUVA	08 2023	
SKIN_DES	- -	SUVA	08 2023	Peut être absorbé par la peau.

Méthodes de surveillance:

Assurer le suivi des expositions des travailleurs en accord avec les réglementations nationales et européennes

en vigueur et notamment avec les directives 98/24/CE et 2004/37/CE.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles Techniques Appropriés:

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Le niveau de protection et les types de moyens techniques nécessaires dépendent des conditions d'exposition potentielles. Les moyens techniques sont toujours préférables à l'équipement de protection individuelle. Mesures techniques à envisager : Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante : Utiliser des mesures techniques comme le confinement du procédé ou la mise en place d'une ventilation locale par aspiration pour maintenir les concentrations émises dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les concentrations émises dans l'air à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI):

Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières et le contact oculaire et cutané. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur, adapté aux conditions d'utilisation du produit et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunette-masque étanche.
Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

Protection des Mains:

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fourni par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées. En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, contacter un fournisseur de gants de protection homologués CE afin de définir les gants appropriés.

Le contact prolongé ou répété :

Matière: Nitrile.

Épaisseur du gant: 1,25 mm

Ligne directrice: EN374-3

Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les ateliers ELKEM.

Contact bref:

Matière: Nitrile / Néoprène

Épaisseur du gant: 0,198 mm

Ligne directrice: EN374-3

Informations supplémentaires: Gants communément utilisés dans les laboratoires ELKEM.

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécifique.

Protection respiratoire:

Si les mesures techniques de contrôle de l'exposition ne permettent pas de maintenir les concentrations émises dans l'air en-dessous des limites d'exposition recommandées ou à un niveau acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un appareil respiratoire homologué doit être porté. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Appareil respiratoire à filtre combiné de type ABEK. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre combiné (filtre contre poussières et gaz) pendant les opérations conduisant à la formation de poussières/aérosols.

Contrôles environnementaux:

Voir les rubriques 7 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	
État:	Liquide
Forme:	Visqueux.
Couleur:	Jaune
Odeur:	Ethérée.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	80 °C (Vase clos, ASTM D56 (Tag (Closed Cup)))
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 0,95 kg/dm ³ (20 °C)
Solubilités:	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Ether diéthylique.: Miscible (en toutes proportions). Solvants chlorés.: Miscible (en toutes proportions). Hydrocarbures aromatiques.: Miscible (en toutes proportions). Hydrocarbures aliphatiques.: Miscible (en toutes proportions). Acetone.: Très peu soluble. Ethanol.: Très peu soluble.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule:	Sans objet.

9.2 Autres informations:

Propriétés comburantes:	D'après les données sur les composants, N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité)
--------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes d'étain.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Toxicité à dose répétée:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 0,6 - 0,8 mg/kg ; (Rat ; Féminin, Masculin ; Aliment pour animaux (voie orale)) ; Méthode: Selon une méthode normalisée. ; Résultats obtenus sur un produit similaire Exposition subaiguë.

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 10 mg/kg ; (Rat ; mâle) ; Méthode: OECD 422 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 50 mg/kg ; (Rat ; femelle) ; Méthode: OECD 422 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (Dose sans effet toxique observé): 426 mg/m³ ; (Souris ; Inhalation – vapeurs) ; Méthode: OECD 412 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Corrosion ou Irritation de la Peau:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non irritant Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 404

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Provoque une sévère irritation des yeux.

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Provoque une sévère irritation des yeux. Irritant. (Lapin)

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non irritant Non irritant (Lapin) ; Méthode: OECD 405

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Peut provoquer une allergie cutanée.

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Sensibilisation cutanée: Sensibilisateur de la peau (Cobaye) ; Méthode: OECD 406 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Sensibilisation cutanée: N'est pas un sensibilisateur cutané. ; Non sensibilisant (Cochon d'Inde) ; Méthode: OECD 406

Mutagénicité des Cellules Germinales:

In vitro: De par notre connaissance des informations sur la composition: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Bactéries: Aucun effet mutagène. (Salmonella typhimurium et Escherichia coli ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 471

Aberration chromosomique: Effet clastogène. (Lymphocytes humains ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 473 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: Aucun effet mutagène. (Cellules pulmonaires de hamster chinois ; avec et sans activation métabolique) ; Méthode: OECD 476 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Bactéries: négatif (Salmonella typhimurium) ; Méthode: OECD 471

Aberration chromosomique: négatif (Cellules ovariennes de hamster chinois) ; Méthode: OECD 473 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Test in vitro de mutations génétiques sur des cellules de mammifères: négatif (Cellules ovariennes de hamster chinois) ; Méthode: OECD 476 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

In vivo: De par notre connaissance des informations sur la composition: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Test du micronoyau sur érythrocytes de mammifères: Mutagène. (Souris ; Féminin, Masculin ; Ingestion) ; Méthode: OECD 474 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Cancérogénicité:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non classé

Aucun effet carcinogène n'a été observé

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: De par notre connaissance des informations sur la composition: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

DILAURATE DE DIBUTYLETAIN (77-58-7):

Peut nuire à la fertilité.

NOAEL (parent): 1,7 - 2,4 mg/kg ; NOAEL (F1): Aucun(e). ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; Féminin, Masculin ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 421 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non classé

NOAEL (parent): 50 mg/kg ; NOAEL (F1): \geq 100 mg/kg ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; femelle ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 422 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOAEL (parent): 10 mg/kg NOAEL (F1): Aucun(e). ; NOAEL (F2): Aucun(e). (Rat ; mâle ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 422 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Tératogénicité: De par notre connaissance des informations sur la composition: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

Peut nuire au fœtus.

NOAEL (terato): < 50,5 mg/kg ; NOAEL (mater): < 50,5 mg/kg (Rat ; Gavage (voie orale))

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non classé

NOAEL (terato): >= 100 mg/kg ; NOAEL (mater): 50 mg/kg (Rat ; Gavage (voie orale)) ; Méthode: OECD 422 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique:

Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées:

De par notre connaissance des informations sur la composition: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Ingestion: Organe(s) cible(s): thymus

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Non classé

Risque d'Aspiration:

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aiguë:

Poisson: De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

CL 50 (Poisson zèbre; 96 h ; Statique) : > 100 mg/l ; Méthode: OECD 203

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

CL 50 (Danio rerio; 96 h) : > 245 mg/l ; Méthode: OECD 203 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEC (Danio rerio; 96 h) : >= 245 mg/l ; Méthode: OECD 203 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Invertébrés Aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

CE50 (Cladocère (Daphnia magna); 48 h ; Statique) : < 1 mg/l ; Méthode: OECD 202

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

CE50 (Daphnia magna; 48 h) : > 75 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEC (Daphnia magna; 48 h) : >= 75 mg/l ; Méthode: OECD 202 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Plantes aquatiques: De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

ErC50 (Algue verte; 72 h ; Statique) : > 1 mg/l ; Méthode: OECD 201

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : > 100 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h) : >= 100 mg/l ; Méthode: OECD 201 ; Résultats obtenus sur un produit similaire

Toxicité pour les microorganismes: Aucune information disponible.

Toxicité chronique:

Poisson: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité:

Biodégradation: De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

23 % (Boues activées, domestiques (adaptation non spécifiée) ; 39 jr ; Appauvrissement en oxygène) ; Méthode: OECD 301 F ; Le produit n'est pas facilement biodégradable.

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

98 % (28 jr ; Carbone organique dissous (COD)) ; Facilement biodégradable Résultats obtenus sur un produit similaire

Rapport DBO/DCO: Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de Bioconcentration (BCF): De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

Facteur de Bioconcentration (BCF): 812,83 (Cyprin (Carassius carassius) ; 7 jr) ; Méthode: OECD 305

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): De par notre connaissance des informations sur la composition:

DILAURATE DE DIBUTYLETAÏN (77-58-7):

Log Kow: 3,12

Log Kow: 4,44 (20,8 °C) ; Méthode: OECD 107

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

Log Kow: 3,4 (20 °C) ; Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol:

De par notre connaissance des informations sur la composition:

ORTHOSILICATE DE TETRAPROPYLE (682-01-9):

terre: Négligeable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Ne pas jeter les résidus à l'égout. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections. En particulier, les informations sur l'identification des dangers et sur la stabilité et la réactivité du produit dans les chapitres 2 et 10.

Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Incinérer dans une chambre de combustion appropriée.

Emballages Contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vides autant que possible. Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

Code de déchets:

Le code de déchet du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car sa détermination dépend de la manière dont le produit est utilisé par les utilisateurs finaux. Le code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en accord avec l'opérateur d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dibutyltin dilaurate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dibutyltin dilaurate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	—
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dibutyltin dilaurate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).

IMDG / IMO

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Dibutyltin dilaurate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A , S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Polluant marin
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Dibutyltin dilaurate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun(e).
Autres informations	
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises:	Autorisé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:
Règlements UE:

Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Règlement 2024/590/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II,

Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:

Désignation chimique	N° CAS
dilaurate de dibutylétain	77-58-7

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
dilaurate de dibutylétain	77-58-7

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :
Utilisation restreinte aux professionnels.

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	75 30 3 75 75 75 20 20

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS
dilaurate de dibutylétain	77-58-7

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS
dilaurate de dibutylétain	77-58-7

Pour obtenir des informations sur la concentration des substances énumérées dans la présente section 15.1, veuillez vous référer à la section 3 de ce document

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

	s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposi
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de Publication: 25.04.2025

Avis de non-responsabilité:

Les informations fournies sont basées sur des données disponibles pour le produit, les composants du produit et des produits semblables. Elles sont données de bonne foi.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.